

Image not found or type unknown



Curatelle renforcée

Par **supercedric**, le **08/02/2019** à **11:29**

J'ai emménagé dans un appartement depuis le 26 décembre 2018 je suis sous curatelle renforcée de par ma sœur. Elle veut contre mon consentement rentrer dans mon appartement suis-je en droit de lui refuser l'entrée. Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **08/02/2019** à **14:41**

BONJOUR est un formule traditionnelle quand on arrive ici !

Vous êtes libre de choisir votre résidence, mais votre sœur, qui est votre curatrice doit être reçue à ce titre si elle en fait la demande, notamment pour vous rencontrer, pour la gestion de vos charges et autres affaires.